

numéro et la date de chaque loi (ex : loi n° 2010-9456 du 20 décembre 2010). Enfin, ils veulent savoir si vous pouvez leur dire à quel moment précis les deux lois précédemment évoquées sont entrées en vigueur.

2) Propriétaires de leur maison, M. et Mme Spaghetti s'interrogent sur leur droit de propriété. Ils voudraient savoir quelles sont, d'une part, les principales caractéristiques du droit de propriété et quelles sont, d'autre part, les prérogatives qui en découlent pour leurs titulaires. Pour répondre à cette question, ils vous conseillent de vous référer aux deux grandes classifications – vues en cours - qui ont été élaborées par la doctrine pour classer les droits subjectifs (classification à partir de la notion de patrimoine et classification en fonction du contenu des droits subjectifs).

II) M. et Mme Canelloni sont eux, désespérés : leur fils, impliqué dans sombre trafic de stupéfiants, a passé en novembre dernier 4 jours en garde à vue. Or, il n'a pu voir son avocat qu'à partir de la 72^{ème} heure de sa garde à vue et ce, par application de l'article 63-4 actuel du Code de procédure pénale. L'avocat du fils de M. et Mme Canelloni a fait savoir à ces derniers qu'il envisageait de demander l'annulation de cette garde à vue au motif que l'article 63-4 du Code de procédure pénale n'est conforme, ni aux exigences constitutionnelles, ni aux exigences européennes. Les époux Canelloni voudraient aujourd'hui en savoir plus : que va faire concrètement l'avocat et quelles sont ses chances d'obtenir gain de cause ?

III) Mme Macaroni est, elle, furieuse. Elle a, au cours d'un déjeuner réunissant des camarades de promotion de son mari, prêté de l'argent à M. Moza, Mme Parmesan et M. Gorgon (respectivement 3 000 euros, 1 600 euros et 900 euros). Pour M. Moza et M. Gorgon (que Mme Macaroni connaît, l'un et l'autre, de très longue date), aucun écrit n'a été signé. En revanche, pour Mme Parmesan (qui est une très vague connaissance de M. Macaroni), Mme Macaroni a écrit de sa main la somme (à la fois en chiffres et en lettres) sur une page de son agenda sur laquelle seule Mme Parmesan a apposé sa signature. Mme Macaroni est très ennuyée car ces trois personnes refusent à présent de lui rendre l'argent et nient catégoriquement les faits. Aussi, elle souhaiterait savoir si elle est en mesure de rapporter la preuve de ces différents prêts.
